

Département du Var

-----

Arrondissement de  
TOULON

-----

Canton du BEAUSSET

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 02 - 08

Séance du 17 février 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le dix sept février,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :** *Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoints* : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**DONATION A LA  
COMMUNE D'UNE  
ŒUVRE DE L'ARTISTE  
HENRI COUSINOU**

*Conseillers Municipaux* : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TROGNO, VIDAL. Messieurs, BERNARD, BUONCRISTIANI, GIULIANO, LUCIANO, OLIVIER, SAOUT, VALENTIN

*Etaient représentés* :

*Conseillers Municipaux* : Madame Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Sabine GIACALONE), Messieurs Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur le Maire), Yannick GUEGUEN (procuration à Pierre LUCIANO), Jean-Paul ROCHE (procuration à Antoine BAGNO), Philippe SERRE (procuration à Dominique OLIVIER).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la donation faite à la Commune par Madame Germaine COUSINOU veuve du peintre Henri COUSINOU, Artiste peintre, d'une gouache sur papier, encadrée sous verre - dimensions 37 x 37 cm hors cadre et 55 x 55 cm avec cadre - intitulée « *l'île joyeuse*», pour une valeur estimée à 2 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède

Décide d'accepter la donation faite à la Commune par Madame Germaine COUSINOU veuve du peintre Henri COUSINOU, Artiste peintre, d'une gouache sur papier, encadrée sous verre - dimensions 37 x 37 cm hors cadre et 55 x 55 cm avec cadre - intitulée « *l'île joyeuse*», pour une valeur estimée à 2 000 €.

Autorise le Maire à signer l'acte authentique correspondant, formalisant ladite donation.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY